



Procès-verbal No 12

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 25 mars 2019 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis No 21/2019: Projet Gare sur la parcelle No 280 comprenant la création d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Fondation Equitim et la construction d'une UAPE, d'une cantine scolaire et de logements
Rapport de la Commission ad hoc
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
7. Préavis No 22/2019: Addendum au Règlement sur le classement des arbres
8. Préavis No 23/2019: Adoption d'un Règlement communal sur les naturalisations
9. Préavis No 24/2019: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 540'000 pour le remplacement du collecteur EC de la route de la Bellangère à la route de la Scie en passant par le lieu-dit "Les Epinettes"
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
10. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>44 Conseillers et Conseillères sont présents. M. Franco di Pierro est excusé.</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p>



N. Vez Raymond	Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.
N. Vez Raymond	<p>2) Communications du Bureau</p> <p>Fait part au Conseil des décès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Madame Sonia BOVET, décédée le 17 décembre 2018, à l'aube de ses 80 ans, épouse de M. Fred-Henri BOVET, mère de M. Philippe BOVET et belle-mère de M. Christian AESCHLIMANN, • Madame Monique CHRISTINET, belle-sœur de M. Raymond ZAHNO, décédée le 2 février 2019, à l'aube de ses 80 ans. <p>Le Conseil se lève et observe une minute de silence.</p> <p>Fait également part au Conseil des naissances de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zélie PRADERVAND, née le 14 décembre 2018, fille de M. et Mme Yves et Ludivine PRADERVAND, • Joaquim Eiki TAGINI, né le 7 mars 2019, fils de M. et Mme Julien et Okada TAGINI. <p>Rappelle les dates des prochaines séances du Conseil Communal en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 26 juin • Lundi 28 octobre • Lundi 9 décembre <p>Annonce également la date du traditionnel souper du Conseil Communal qui aura lieu à l'Auberge Communale Au Sapin le mercredi 19 juin.</p>
A.-L. Bally	<p>3) Communications de la Municipalité</p> <p>Canalisations Eaux Claires et Eaux Usées</p> <p>Rappelle que les particuliers ont le devoir de curer et entretenir les canalisations privées des eaux claires et usées tous les 5 ans.</p> <p>La Commune a mandaté l'entreprise Kunzli Frères SA à Rolle pour faire un curage et un entretien des canalisations de la Commune. Un calendrier sera ensuite établi afin de programmer un tournus de l'entretien des canalisations communales sur 5 ans.</p> <p>Légalisation des zones S de captage / PDDE</p> <p>Rappelle les étapes clés du processus, soit :</p> <p>Janvier 2014 : une mise à jour du PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) datant de 1984 est requise par le Service de Consommation des Affaires Vétérinaires afin de pouvoir obtenir la concession pour le nouveau puits.</p>



Juillet 2014 : approbation de la modification de la carte des secteurs et zones de protection des eaux de la Commune (zones S1, S2 et S3) par le Conseil d'Etat.

Décembre 2016 : estimatif des travaux d'assainissement (étanchéité) requis au chemin de la Forêt (zone de protection S3) fait par le bureau HKD (anciennement Petrequin). Deux variantes sont étudiées :

1. CHF 248'000 TTC, sans garantie de réussite des tests d'étanchéité ; ou
2. CHF 422'000 TTC, incluant les tests d'étanchéité complets du réseau.

Mars 2017 : à la demande de la Commune, le bureau d'ingénieurs envoie une étude requérant la réduction des zones de protection S3 à l'hydrogéologue cantonal. Cela a malheureusement été refusé en juillet 2017.

11 février 2019 : approbation par la Cheffe du Département du Territoire et de l'Environnement du dossier relatif aux captages de la Bellangère, qui demande par ailleurs que les travaux d'assainissement soient entrepris sans délai.

Mars 2019 : la Commune demande à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) de dresser un plan des priorités des travaux nécessaires, afin de pouvoir établir un budget et le répartir sur plusieurs années.

20 décembre 2018 : acceptation du PDDE révisé par l'Office de la Consommation.

A noter qu'à l'avenir, les communes devront faire un autocontrôle de leur réseau de distribution de l'eau qui sera vérifié par le canton tous les 3 ans.

Avant approbation, un contrôle général du réseau a été fait par le canton, lequel a conclu que le stockage de l'eau à Givrins était surdimensionné, source (!) de problèmes potentiels pour le renouvellement de l'eau. Le réservoir du Molard (1985) est aux normes avec 900 m³ (dont 600m³ pour la consommation et 300m³ pour la réserve incendie). L'Office de la Consommation cantonal estime que ce réservoir correspond aux besoins de la Commune dans son entier et que le réservoir des Chaumilles (1909), d'une capacité de 1200m³ (dont 1000m³ pour la consommation et 200m³ pour la réserve incendie), doit être supprimé à terme.

L'Office de la Consommation stipule dans son rapport du 8 novembre 2018 que « selon le PDDE 2018, la station de pompage et le réservoir des Chaumilles sont à abandonner et seront remplacés. Si le projet de construction de la nouvelle station de pompage accompagné du calendrier de planification des travaux nous parvient d'ici à 2 ans nous renonçons à exiger les travaux de mise en conformité du réservoir des Chaumilles ».

La Commune a donc 2 ans pour proposer une solution au canton.

F.-H. Bovet

La situation est grave. Comment peut-on obliger la Commune à mettre hors service un réservoir, alors qu'il y a des restrictions d'eau un peu partout à tous les niveaux ? Demande à la Municipalité de réagir face aux injonctions cantonales et mettre tout en œuvre afin d'éviter la démolition du réservoir des Chaumilles.

H. Lequint

Rejoint la position de M. Bovet et trouve la position du canton inadmissible. Il faudrait examiner la possibilité de conserver le réservoir des Chaumilles comme réserve d'eau non potable, notamment pour l'arrosage.



A.-L. Bally	<p>Cette réflexion est menée par la Commune.</p> <p>Une piste qui est également étudiée est la création d'une nouvelle cuve tampon de 100-200 m³, plus proche des sources et des liaisons de secours avec Genolier, qui serait destinée à récolter les eaux de captage et du puits et les remonter au Molard.</p> <p>La question qui préoccupe le canton est le surdimensionnement du stockage de l'eau plus que la mise aux normes du réservoir des Chaumilles. Dans cette optique, la Commune a baissé le niveau d'eau dans les réservoirs, afin d'assurer un renouvellement plus fréquent de l'eau, mais cette solution ne convient pas au canton.</p>
H. Lequint	<p>Avec les changements climatiques, le canton a mis en place un projet de subventionnement d'extension des zones d'arrosage. La Commune devrait contacter le Syndicat d'Arrosage de Nyon et environs (SANE) afin d'étudier la possibilité d'utiliser la capacité du réservoir des Chaumilles dans cette perspective.</p>
A.-L. Bally	<p>Lors de sa construction en 1985, le réservoir du Molard a été dimensionné de telle manière à suffire à fournir l'eau pour la Commune entière pendant encore 20 ans, en tenant compte de l'évolution démographique.</p>
F.-H. Bovet	<p>Rappelle qu'en 1985, la construction du réservoir du Molard a fait l'objet de la première demande de crédit de CHF 1 mio, ce qui avait fait pas mal de remous à l'époque. Ce réservoir n'était pas surdimensionné. Ce sont les normes qui ont dû changer. S'étonne des conclusions du canton car les normes deviennent habituellement plus restrictives, non l'inverse.</p>
P. Gonthier	<p>Les besoins d'eau pour la réserve incendie sont également un aspect fondamental dans ce dossier et le canton devrait en tenir compte.</p>
S. Adams	<p>Plan d'Aménagement Communal (PAC)</p> <p>Informe le Conseil que ce Plan a été déposé pour examen préliminaire le 14 février 2019. La zone hors-centre a été ramenée à l'équilibre et il ne sera donc pas nécessaire de dézoner des propriétés privées.</p>
R. Zellweger	<p>Cours de débardage</p> <p>Le Groupement Forestier la Colline, entouré de professionnels, organisent un cours de débardage à cheval dans la forêt vers le Pont-de-Terre samedi prochain. Tout le monde est bienvenu pour assister à cette démonstration.</p>
P. Zuberbühler	<p>Grefte Communal</p> <p>Mme Anne-Marie Dick prendra sa retraite le mois prochain. Suite à l'annonce parue dans la presse, la Commune a reçu environ 80 candidatures, a retenu 7 dossiers et, après une série d'entretiens, a décidé d'engager M. Alexandre Good qui a une grande expérience comme secrétaire communal, notamment à Epalinges. M. Good prendra ses fonctions le 1^{er} avril.</p>



<p>N. Vez Raymond</p> <p>A. Blumenstein</p> <p>P. Zuberbühler</p> <p>S. Breitenmoser</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>4) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018</p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018.</p> <p>Page 3, SDIS : changer 6 inondations en 5 inondations.</p> <p>Page 5 : point 7, changer le nom de M. C. Grandjean en M. C. Grosjean.</p> <p>Page 6 : changer le nom de M. P. Dillengourg en M. P. Dillenbourg.</p> <p>Prend note des modifications demandées. Soumet le procès-verbal avec les corrections au vote du Conseil qui l'approuve à 42 voix et 2 abstentions.</p>
<p>S. Adams</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p> <p>Région de Nyon</p> <p>Lors des deux derniers conseils intercommunaux, les préavis suivants ont été traités :</p> <p>La création d'un abattoir à Aubonne, la réalisation de la liaison de mobilité douce à Rolle, le soutien à la promotion touristique régionale, à l'Usine à Gaz et au FAR. Par ailleurs, le budget 2019 été approuvé.</p> <p>Suite à la procédure de consultation sur la révision des statuts de Région de Nyon, 90% des exécutifs et des organes délibérants des 39 communes de Région de Nyon se sont déclarés favorables à l'intégration du DISREN dans les statuts. Le 10% restant souhaite maintenir un DISREN optionnel. Les modalités de mise en œuvre du DISREN pour la période 2020-2024 seront proposées au Conseil Intercommunal du 2 mai prochain.</p> <p>Région de Nyon s'est également mobilisée pour que l'Agroscope reste dans une certaine mesure à Changins, ce qui constitue une excellente nouvelle pour la Région.</p> <p>Le solde du fonds pour les Transports Publics qui avait été créé il y a quelques années a été réattribué.</p> <p>Une contribution pour la sécurisation de deux arrêts de bus à Perroy a également été décidée.</p> <p>Le Forum sur la Collaboration Régionale a eu lieu comme annoncé. Un des points mis en exergue est la communication sur ce que fait concrètement Région de Nyon et comment l'améliorer, raison pour laquelle M. Adams fait des comptes rendus réguliers au Conseil. Invite par ailleurs les Conseillers à aller sur le site internet de Région de Nyon qui comporte beaucoup d'informations (préavis, programme de législature, etc.). M. Adams est également à disposition des conseillers qui souhaitent en savoir plus.</p> <p>[La présentation de M. Adams est disponible sur demande.]</p> <p>Aucune autre prise de parole n'étant demandée, propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.</p>



	<p>6) Préavis no 21 Projet Gare sur la parcelle No 280 comprenant la création d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Fondation Equitim et la construction d'une UAPE, d'une cantine scolaire et de logements Rapport de la Commission de Gestion Discussion – Votation</p> <p>P. Zuberbühler Annonce que la Municipalité a décidé de renvoyer ce Préavis à la séance du mois de juin. Le financement de l'UAPE et de la cantine scolaire sera revu avec l'AISGE. Ces constructions resteront toutefois intégrées à ce Projet.</p> <p>F.-H. Bovet Relève une phrase malheureuse à la fin de l'Annexe 1 du Rapport de la Commission de Gestion se référant à la Mafia et demande qu'on évite de tels écarts de langage à l'avenir.</p> <p>N. Vez Raymond Tient à remercier la Commission ad hoc ainsi que la Commission de Gestion pour le travail de fond effectué et les réflexions menées autour de ce projet. De nouveaux éléments ont été mis en avant dans les rapports des Commissions et il apparaît effectivement nécessaire de remanier ou approfondir certains aspects du dossier, notamment en ce qui concerne le financement, les relations avec l'AISGE et la finalisation de l'acte créant le DDP.</p> <p>Le Préavis 21 étant renvoyé, il n'y a pas de discussion ni de vote sur ce projet. Un nouveau Préavis sera présenté par la Municipalité lors de la séance du Conseil Communal du 26 juin.</p>
<p>R. Zellweger</p> <p>S. Breitenmoser</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>7) Préavis No 22/2019: Addendum au Règlement sur le classement des arbres</p> <p>Présente le Préavis, en lit les conclusions et passe la parole à M. Breitenmoser, rapporteur de la Commission ad hoc.</p> <p>Fait une présentation sur les coléoptères du bois que sont le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant et leur fonction primordiale dans le processus de décomposition du bois et la régénération des forêts. Ces deux espèces étant devenues rares, il est essentiel de protéger leur milieu, notamment les chênes et châtaigniers d'une certaine taille. Une collaboration est mise en place entre les communes (Contrat Corridor Lac-Pied du Jura) ou entre les agriculteurs (p.ex. Réseau La Frontière).</p> <p>[La présentation de M. Breitenmoser est disponible sur demande.]</p> <p>Lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.</p> <p>Remercie la Commission ad hoc pour son travail et M. Breitenmoser pour sa présentation et procède au vote sur le Préavis 22 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.</p>
<p>R. Zellweger</p> <p>A.-C. Prélaz Girod</p>	<p>8) Préavis No 23/2019: Adoption d'un Règlement communal sur les naturalisations</p> <p>Présente le Préavis, en lit les conclusions et passe la parole à Mme Prélaz Girod, rapporteur de la Commission ad hoc</p> <p>Donne lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.</p>



N. Vez Raymond	Remercie la Commission ad hoc pour son travail et procède au vote sur le Préavis 23 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.
A.-L. Bally	<p>9) Préavis No 24/2019 : Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 540'000 pour le remplacement du collecteur EC de la route de la Bellangère à la route de la Scie en passant par le lieu-dit "Les Epinettes" Rapport de la Commission de Gestion Discussion – Votation</p> <p>Annnonce que la Municipalité a décidé de renvoyer ce Préavis à la séance du mois de juin, pour deux raisons :</p> <p>En premier lieu, le dernier rapport technique fait apparaître que l'estimatif des coûts des travaux mentionné dans le Préavis est beaucoup trop élevé. En effet, ce rapport évalue ces coûts à CHF 443'200 (TTC), soit une différence de CHF 96'800. Le Préavis doit donc être rectifié quant au montant du crédit extrabudgétaire demandé.</p> <p>En deuxième lieu, suite à l'approbation du nouveau PDDE, la Commune souhaite saisir l'opportunité de la fouille pour poser une canalisation d'eau sous pression (ESP) ce qui permettrait de faire un bouclage du réseau Rte de la Bellangère – Rte de la Scie. Le Préavis doit donc être complété à cet égard.</p> <p>Par ailleurs, la Municipalité souhaiterait qu'une Commission ad hoc soit nommée pour examiner ce dossier, ainsi qu'elle l'a indiqué dans son Préavis, ce qui n'a pas été fait.</p>
N. Vez Raymond	Rappelle que, excepté la Commission de Gestion, les Commissions sont désignées par le Bureau (art. 41 du Règlement du Conseil Communal). En l'occurrence le Bureau n'en n'a effectivement pas nommée. A l'avenir, remercie la Municipalité de bien vouloir le contacter au préalable afin d'éviter tout risque de malentendu sur la nécessité de nommer ou non une Commission de cas en cas.
C. Nardone	La Commission de Gestion est d'avis qu'il serait bien de nommer une Commission ad hoc pour se pencher sur les aspects et les choix techniques dans ce dossier.
N. Vez Raymond	<p>Demande aux Conseillers qui serait d'accord de former cette Commission.</p> <p>Mme C. Sippel ainsi que MM. R. Fahrni, R. Guilloud et H. Lequint se proposent et la Présidente les en remercie.</p> <p>Le Préavis 24 étant renvoyé, il n'y a pas de discussion ni de vote sur ce projet. Un nouveau Préavis sera présenté par la Municipalité lors de la séance du Conseil Communal du 26 juin.</p>
N. Gremlich	<p>10) Propositions individuelles et divers</p> <p>Chiens</p> <p>Relève que bon nombre de propriétaires de chiens ne sont pas très rigoureux par rapport au ramassage des crottes de leur animal. C'est un constat quotidien dans leur propriété.</p>



H. Lequint	A également remarqué qu'un certain nombre de propriétaires de chiens ne sont pas respectueux. Ils ne les tiennent pas en laisse dès qu'ils sortent du village et les laissent faire leurs besoins dans les champs et les prairies.
S. Breitenmoser	Il y a aussi un certain nombre d'entreprises qui promènent des chiens qui viennent se parquer au Refuge et laissent les chiens gambader à leur guise, ce qui n'est ni hygiénique ni toujours très rassurant.
R. Zellweger	Le garde forestier du Refuge fait de la prévention et rappelle leurs obligations aux propriétaires de chiens et aux entreprises susmentionnées, mais cela n'est pas toujours suffisant.
P. Zuberbühler	Un avis dans l'Echo des Copons avait paru mais un rappel pourrait être fait. Par ailleurs, un courrier sera adressé directement aux propriétaires.
F. Malherbe Vendrell	Nuisances sonores Certains habitants ne respectent pas les horaires dans lesquels les travaux extérieurs et d'entretien des jardins (notamment tonte du gazon) sont tolérés.
P. Zuberbühler	Un rappel sera également fait dans l'Echo des Copons à cet égard.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les Conseillers et les Conseillères et lève la séance à 21 heures 40.


 Nathalie Vez Raymond
 Présidente




 Aline Monteiro Alves
 Secrétaire